

PROCÈS-VERBAL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance extraordinaire du mercredi 20 mai 2026, du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue en présentiel au centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les membres du conseil d'administration :

M. Martin Barbeau	Président
M. Normand Sénéchal (virtuel)	Vice-Président
Mme Fannie Allard (virtuel)	
Mme Caroline Boucher (virtuel)	
Mme Sophie Charpentier (virtuel)	
Mme Marie-Josée Gosselin (virtuel)	
Mme Marie-Ève Laframboise (virtuel)	
Mme Stéphanie Leclerc (virtuel)	
Mme Véronique Menand (virtuel)	
M. Pascal Savard (virtuel)	
M. Pierre-Luc Tremblay (virtuel)	

Les membres de la direction générale et des directions de service :

M. Sébastien Tardif	Directeur général
Mme Julie Lamonde	Directrice générale adjointe
Mme Nathalie Couturier (virtuel)	Directrice du service des ressources humaines
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance

Sont absents :

M. André Mongeau
M. Jordan Gince

1.0 Ouverture de la séance

Le président de la séance du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences, constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 18 h 00).

3.0 Constatation de la conformité de la procédure de convocation de la séance

À la demande du président M. Martin Barbeau, il y a constatation de la légalité de la procédure de convocation par le secrétaire général, M. Louis Piché, de la présente séance extraordinaire.

4.0 Adoption de l'ordre du jour

584^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Véronique Menand :

D'ADOPTER le projet de l'ordre du jour tel que soumis.

Le 14 mai 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames,
Messieurs,

À la demande de la présidence vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, qui aura lieu en présentiel le mercredi 20 mai 2026 à 18h à partir du centre administratif, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le projet d'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Constatation de la conformité de la procédure de convocation de la séance
- 4.0 Adoption de l'ordre du jour
- 5.0 Période de questions – Public
- 6.0 Service des ressources humaines (*temps estimé : 15 minutes*)
 - 6.1 Non-renouvellement pour surplus – Personnel enseignant – Huis clos possible – Adoption (docs 6.1)
- 7.0 Levée

Le secrétaire général,

Louis Piché

Puisqu'il s'agit d'une séance extraordinaire, seuls les sujets mentionnés au présent avis de convocation peuvent faire l'objet de délibérations et de décisions du conseil d'administration à moins que tous les administrateurs soient présents et en décident autrement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 Période de questions - Public

À la demande du président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, le directeur général, M. Sébastien Tardif, fait une présentation en lien avec les questions transmises en amont de la séance du conseil d'administration par des membres du public.

M. Tardif explique que, pour l'année scolaire 2024-2025, le Centre de services scolaire des Laurentides a enregistré un déficit de 2,5 millions de dollars. De cette somme, environ 1,5 million de dollars étaient attribuables à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle. Selon les projections, le déficit lié à l'éducation des adultes devrait s'élever à 391 000 \$ pour l'année scolaire 2025-2026.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation, notamment des cibles budgétaires reçues après l'embauche de membres du personnel. M. Tardif précise également que le non-remplacement de certains employés permet parfois de réaliser des économies, mais entraîne des répercussions sur les services aux élèves, particulièrement pour les élèves à risque.

M. Tardif mentionne qu'il est vrai que des investissements importants ont été réalisés en éducation depuis 2018-2019. Ainsi, pour une croissance de 15 % du nombre d'élèves, les services directs aux

élèves ont augmenté de 63 %, notamment par l'ajout d'aides à la classe, d'enseignants et de techniciens en éducation spécialisée.

De plus, le Centre de services scolaire des Laurentides comptait 19 classes spécialisées en 2018-2019, alors qu'il en compte maintenant 45.

Arrivée de l'administratrice, Mme Marie-Josée Gosselin.

(Incidence : Il est 18 h 04).

M. Tardif explique que 63 % de l'effort budgétaire consenti ces dernières années a été assumé par les services centraux. Ainsi, les propositions présentées prévoyaient davantage de réductions dans les services centraux que dans les écoles. Pour l'année scolaire 2026-2027, des compressions supplémentaires de 1,6 million de dollars seront effectuées au sein des services centraux, notamment par le non-renouvellement de certains postes. Il précise qu'il s'agit d'un effort considérable motivé par la volonté de maintenir les services aux élèves tout en visant un retour à l'équilibre budgétaire.

Dans le cadre de l'analyse du déficit de 1,5 million de dollars attribuable à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle, le Centre de services scolaire des Laurentides a retenu les services de la Table des responsables de l'éducation des adultes du Québec (TRÉAQ), affiliée à la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ), afin d'obtenir une opinion externe sur la situation. Le rapport produit, qui pourra être rendu disponible sur demande, conclut notamment que la structure en place est trop importante par rapport au nombre d'élèves.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique à titre d'exemple que certains cours qui étaient auparavant offerts deux fois par année ne seront désormais offerts qu'une seule fois, puisque le faible nombre d'élèves ne permettait pas d'atteindre un seuil de rentabilité suffisant.

De plus, il a été évalué que, compte tenu de la taille de l'organisation, le maintien de trois points de service en éducation des adultes représentait une charge financière trop importante. L'analyse réalisée démontre également que le point de service de Mont-Tremblant est celui qui est le plus problématique depuis au moins les quatre dernières années.

En considérant les taux d'absentéisme,

- Pour l'année 2024-2025, il y avait 38 élèves (110 inscrits);
- Pour 2023-2024 : 33 élèves;
- Pour 2022-2023 : 31 élèves;
- Pour 2021-2022 : 29 élèves.

M. Tardif explique qu'il n'y a pas d'augmentation du nombre d'élèves, à l'exception du secteur de la francisation. Ainsi, pour 38 élèves, le point de service compte 5 enseignants, du personnel de secrétariat, de conciergerie et d'autres ressources.

Il précise que le taux d'absentéisme était d'environ 45 % en 2023-2024 et d'environ 42 % sur une période de trois ans. Au cours de la semaine du 13 avril, seulement 23 élèves étaient présents malgré la présence des 5 enseignants et des autres membres du personnel.

Au cours des dernières semaines, les nombres d'élèves présents ont été les suivants :

- Semaine du 20 avril : 18 élèves;
- Semaine du 27 avril : 22 élèves;
- Semaine du 4 mai : 18 élèves.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique que la répartition des services constitue un système de vases communicants et qu'une concentration de ressources pour un si petit nombre d'élèves entraîne une diminution des services ailleurs dans l'organisation.

Il mentionne qu'au lieu de maintenir le service à Mont-Tremblant, il est préférable de relocaliser les élèves vers le point de service de Sainte-Agathe-des-Monts afin d'offrir de meilleurs services à un plus grand nombre d'élèves. Il ajoute qu'un plus grand regroupement permettra également d'améliorer la vie étudiante et l'offre de services. À titre d'exemple, il précise qu'il devient possible d'avoir accès à un conseiller d'orientation lorsqu'un nombre suffisant d'élèves est regroupé.

M. Tardif souligne également qu'avec un trajet moyen d'environ 23 minutes, qui sera offert gratuitement à partir de points de chute situés à Mont-Tremblant, les élèves pourront bénéficier d'une

meilleure expérience éducative. Des visites individualisées sont également prévues pour les élèves concernés par le déplacement.

Arrivée de l'administratrice, Mme Fannie Allard.

(Incidence : Il est 18 h 15).

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, fait un résumé des questions reçues de mesdames Maude Gaudreault et Isabelle Ouimet, citoyennes de la ville de Mont-Tremblant, en offrant à celles-ci de prendre la parole. Les questions reçues demandent si la position peut être revue ou renversée de fermer le volet de l'éducation des adultes offert à Mont-Tremblant.

Le président du conseil d'administration, M. Barbeau, précise que la décision dans les circonstances ne sera pas revue ou renversée et qu'il ne s'agit pas d'une fermeture mais d'un déplacement du service.

Arrivée du vice-président du conseil d'administration, M. Normand Sénéchal.

(Incidence : Il est 18 h 17).

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, à la demande de M. Pascal De Bellefeuille, citoyen de la ville de Mont-Tremblant, fait la lecture des deux questions reçues de celui-ci.

La première question de M. De Bellefeuille est la suivante : Pourquoi la fermeture du Centre de Mont-Tremblant alors que tous les efforts sont en place afin d'offrir une offre scolaire allant de la pré-maternelle, primaire, secondaire, collège et bientôt un projet pilote pour l'université avec la Corporation de développement économique (CDE)?

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'il s'agit avant tout d'une question financière. Il précise que le service ne sera pas aboli, mais plutôt relocalisé, et qu'une offre de service à distance demeurera également possible.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, précise qu'il s'agit également d'une question d'équité et non uniquement d'une question financière.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, ajoute que ce changement est notamment requis en raison de la baisse de clientèle en formation professionnelle, qui ne permet plus de générer des surplus financiers pour compenser les pertes de l'éducation des adultes. Il mentionne que le maintien de la situation actuelle impliquerait de retirer des ressources du secteur des jeunes, par exemple en supprimant un poste d'orthopédagogue. Dans ce contexte, le déplacement de la clientèle de l'éducation des adultes s'impose.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, fait la lecture de la deuxième question soumise par M. De Bellefeuille : Comment allez-vous rendre accessible à la population du Grand Mont-Tremblant ce service essentiel à la réussite de nombreuses personnes de tous âges qui désirent terminer leurs études?

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique que le transport est fourni gratuitement et qu'il ne s'agit pas d'une cessation de service, mais d'un déplacement.

Mme Kim Gagnon, citoyenne de la ville de Sainte-Adèle, demande comment il est possible de prétendre que le service sera optimisé en centralisant le service d'éducation des adultes sur deux sites plutôt que trois, alors que les enseignants qui y travaillent sont déjà submergés de travail. Mme Gagnon indique ne pas comprendre comment supprimer des postes d'enseignants bonifiera l'offre de service.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique qu'aucun enseignant du secteur de l'éducation des adultes ne perdra son emploi. Il indique que la situation du point de service de Sainte-Adèle diffère de celle de Mont-Tremblant. Il précise que le surplus d'employés par rapport au nombre d'élèves à Mont-Tremblant n'est pas incompatible avec une amélioration des services dans les autres points de service de l'éducation des adultes.

Par ailleurs, il souligne qu'il existe également un enjeu lié aux locaux du point de service de Sainte-Adèle.

Mme Gagnon demande pourquoi des postes d'enseignants seront supprimés alors qu'il est affirmé que les services seront améliorés.

La directrice du service des ressources humaines, Mme Nathalie Couturier, confirme qu'il n'y aura aucune coupure de poste d'enseignants en éducation des adultes pour l'année scolaire 2026-2027.

Mme Émilie Couture, citoyenne de la ville de Mont-Tremblant, et s'identifiant également à titre d'enseignante pour des élèves ayant des troubles du spectre de l'autisme au niveau primaire, demande comment le Centre de services scolaire des Laurentides justifie-t-il la centralisation de l'éducation aux adultes à Sainte-Agathe-des-Monts, pour les élèves vulnérables du secteur nord (TSA, classes adaptées), malgré les impacts connus du transport, du déracinement et des obstacles supplémentaires à leur persévérance scolaire.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'éventuellement, trois élèves codés à Mont-Tremblant pourraient se retrouver dans cette situation. Il précise que certains sont autonomes et envisagent même une poursuite de leur parcours scolaire au Centre de formation des Laurentides, secteur de la formation professionnelle à Sainte-Adèle.

Pour les élèves pouvant être moins fonctionnels, il mentionne qu'il est possible de recevoir un enseignement à l'école secondaire jusqu'à l'âge de 21 ans, avec un meilleur encadrement dans les volets FMS et FPT (Formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé et Formation préparatoire au travail).

Mme Couture demande s'il est nécessaire d'avoir un diagnostic pour fréquenter l'école secondaire jusqu'à l'âge de 21 ans.

M. Tardif répond qu'un diagnostic est effectivement requis.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, précise que les élèves qui étaient transportés de Mont-Tremblant vers Sainte-Agathe-des-Monts fréquentent désormais leur milieu depuis deux ans dans les programmes FMS et FPT.

Mme Couture demande quelle serait la situation pour un élève épileptique et s'il existe une certaine flexibilité.

Le directeur général, M. Tardif, indique qu'il s'agit d'un cas particulier et qu'il n'est pas possible de répondre à toutes les situations durant la période de questions.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, rappelle qu'en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, il est possible de poursuivre ses études secondaires jusqu'à l'âge de 19 ans et, pour les élèves ayant un diagnostic, jusqu'à l'âge de 21 ans.

Dans un tout autre sujet, le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique qu'un document a été déposé par M. Sylvain Bruneau, responsable du conseil étudiant de l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin, à l'intention du conseil d'administration relativement aux menus des cafétérias.

6.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

6.1 Non-rengagement pour surplus – Personnel enseignant - Huis clos possible - Adoption

La directrice du service des ressources humaines, Mme Nathalie Couturier, présente le projet de résolution.

Mme Couturier indique que quatre enseignants ne seront pas réengagés en raison d'un surplus de personnel. Ces enseignants sont affectés au programme SASI en soins infirmiers auxiliaires. La diminution de la clientèle justifie cette décision. Conformément à la convention collective, une résolution du conseil d'administration doit être adoptée.

Cette décision est influencée par les prévisions pour l'année prochaine ainsi que par la nécessité d'atteindre l'équilibre budgétaire.

Si une hausse des inscriptions le justifie, ces enseignants inscrits sur la liste de rappel pourraient être rappelés au travail.

L'administratrice, Mme Caroline Boucher, demande si l'absence de bourses pour les nouveaux élèves a un impact sur les inscriptions.

Mme Couturier indique que plusieurs facteurs peuvent expliquer la situation, mais que le programme attire moins d'élèves qu'auparavant.

L'administrateur, M. Pascal Savard, demande si cette réduction sera problématique pour certains programmes.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise qu'il y aura simplement moins de cohortes, sans impact sur la poursuite du programme. Il ajoute que les chances de réengagement sont élevées.

L'administratrice, Mme Véronique Menand, demande si les élèves en formation professionnelle suivent également des cours en éducation des adultes.

La directrice du service des ressources humaines, Mme Nathalie Couturier, affirme qu'il n'y a pas de vase communicant.

585^e RÉSOLUTION :

ATTENDU les dispositions des conventions collectives nationale et locale du personnel enseignant;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources humaines et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Sophie Charpentier :

DE NON-RENGAGER, à compter du 1^{er} juillet 2026, les enseignants identifiés par matricule apparaissant sur la liste déposée séance tenante sous la cote CA585-26, et ce, pour surplus de personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.0 Levée de la séance

586^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(Incidence : Il est 18 h 47).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Me Louis Piché Secrétaire général	M. Martin Barbeau Président
--------------------------------------	--------------------------------